

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



12124696

TRIBUNAL DE COMMERCE

05 -07- 2012

NIVELLES

N° d'entreprise : 0437.226.906

Dénomination

(en entier) **OPTIMMO**

(en abrégé)

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 20 avenue Hoover, à 1332 Genval
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : reconduction de mandats – nouvelle nomination

Extrait du PV de l'assemblée générale du 6 juin 2012

"Nominations

L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateurs, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire de l'année 2015, de :

- Monsieur John C. Martin, avenue des Merisiers 8 à 1332 Genval,
- Monsieur Alain Prigogine, avenue Montana 42 à 1180 Bruxelles.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer la SPRL NOLICIS ENTERPRISE, ayant son siège social, avenue Clos Fleuri 8b, à 1310 La Hulpe, numéro d'entreprise 0879.062.203. L'assemblée a pris acte de ce que Monsieur Francis PENNEQUIN, gérant, a été nommé, conformément à l'article 61§2 du Code des Sociétés, en qualité de représentant permanent de la SPRL NOLICIS ENTERPRISE.

En conséquence de quoi, le Conseil est désormais composé de :

- Monsieur John C. Martin
- Monsieur Alain Prigogine
- NOLICIS ENTERPRISE SPRL, représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis Pennequin

Extrait du PV du Conseil d'Administration du 6 juin 2012 :

"Nomination du Président du Conseil d'Administration et d'un administrateur délégué

A l'unanimité, Monsieur John C. Martin, domicilié à 1332 Genval, avenue des Merisiers 8, est nommé, pour la durée de son mandat d'administrateur, administrateur délégué chargé de la gestion journalière de la société.

A l'unanimité, Monsieur John C. Martin est nommé, pour la durée de son mandat d'administrateur, Président du Conseil d'Administration."

John C. Martin
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/07/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature